

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 26 septembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

16 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 3

Total votants : 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 26 septembre à 19h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray),
Gérard CHAUVÉAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-086-2022

Objet : Ajustement des conditions de cession au profit de la SARL LOYAU TP approuvée par la délibération n°041-195-2019 du 16 décembre 2019

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé la vente au profit de la SARL LOYAU TP de la parcelle cadastrée section AC n°248, d'une surface de 1 462 m², moyennant le prix de 12,50 € TTC le m².

Néanmoins, deux éléments notoires nécessitent d'ajuster les conditions de la vente :

- Le prix de vente des terrains sur cette zone d'activités est de 12 € HT le m² ;
- La surface souhaitée par l'acquéreur a été ultérieurement augmentée de 322 m² à sa demande et matérialisée par un bornage effectué le 03/08/2022.

Les parcelles objet de la transaction mesurent désormais un total de 1 784 m² et figurent au cadastre sous les références suivantes :

- Section AC n°248 pour 1 462 m² ;
- Section AC n°257 pour 322 m².

Monsieur le Vice-président demande alors aux membres de conseil de bien vouloir :

- Approuver la vente des parcelles cadastrées section AC n°248 et 257 situées sur la Zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault, et mesurant respectivement 1 462 m² et 322 m² pour un total de 1 784 m² au profit de la SARL LOYAU TP (ou toute autre société pouvant s'y substituer dans le cadre de cette transaction) moyennant le prix de 12 € HT le m², conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 07/02/2022, soit un total net vendeur de 21 408,00 € HT auxquels s'ajouteront les frais d'acte ainsi que le remboursement du coût relatif au bornage réalisé pour augmenter la surface cédée (850,67 € TTC – dont 20% de TVA) ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dument habilité) à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section AC n°248 et 257 situées sur la Zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault, et mesurant respectivement 1 462 m² et 322 m² pour un total de 1 784 m² au profit de la SARL LOYAU TP (ou toute autre société pouvant s'y substituer dans le cadre de cette transaction) moyennant le prix de 12 € HT le m², conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 07/02/2022, soit un total net vendeur de 21 408,00 € HT auxquels s'ajouteront les frais d'acte ainsi que le remboursement du coût relatif au bornage réalisé pour augmenter la surface cédée (850,67 € TTC – dont 20% de TVA) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dument habilité) à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire


Hélène PAILLOUX

Le Président


Gilles CLEMENT
